



Comité pour la protection des municipalités de L'Ange-Gardien et de Mayo (CPMAGM)
Committee for the Protection of the Municipalities of L'Ange-Gardien and Mayo (CPMAGM)

426 chemin Garvey road, L'Ange-Gardien (Québec) J8L 2W8
téléphone / telephone : (819) 986-2617
télécopieur / fax : (819) 281-4845
courriel / e-mail : srbanner@carms.ca

Mémoire

du

Comité pour la protection des municipalités
de L'Ange-Gardien et de Mayo (CPMAGM)

remis au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
le 16 novembre 2000

dans le cadre des audiences publiques
sur la boucle outaouaise
de la ligne à 315 kV Grand-Brûlé/Vignan

Introduction

Le Comité pour la protection des Municipalités de L'Ange-Gardien et de Mayo (CPMAGM) présente ce mémoire au nom des citoyens, qui s'opposent au tracé H-E de la boucle Outaouaise ligne à 315 kV Grand-Brûlé/Vignan proposé par Hydro-Québec à cause des répercussions que cette ligne aurait sur leur environnement.

Le CPMAGM a sondé une partie de la population sur ses préoccupations au sujet du tracé H-E. Vous trouverez ci-joint une pétition signée par 280 citoyens (annexe A) indiquant leur opposition à ce tracé. C'est un nombre impressionnant de signatures pour une région rurale. Cette pétition démontre que les citoyens connaissent bien leur environnement, qu'ils en connaissent la valeur et qu'ils en sont fiers. Ils ont choisi de vivre ici à cause de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement. Des interventions comme celles de l'implantation d'une ligne hydroélectrique selon le tracé H-E viendraient miner les qualités intrinsèques de ce milieu et la population de cette région ne saurait les tolérer.

Les conseils municipaux de L'Ange-Gardien et de Mayo partagent les valeurs de la population et dans leurs décisions sur des questions qui touchent l'environnement naturel, humain et culturel, ils font en sorte que ces qualités sont protégées et rehaussées afin que nous, citoyens de la région, ayons de bonnes raisons de continuer d'être fiers de notre « chez-nous ».

Le CPMAGM a pris connaissance des documents suivants :

- le Guide de consultation (correspondance d'Hydro-Québec du 21 décembre 1999);
- le document synthèse sur la méthode d'évaluation environnementale Lignes et Postes d'Hydro-Québec (correspondance d'Hydro-Québec du 29 décembre 1999);
- l'exemplaire du premier bulletin d'information de septembre 1999 (correspondance d'Hydro-Québec du 29 décembre 1999);
- la Directive du ministère de l'Environnement relative au contenu de l'étude d'impact, conformément à l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (note d'Hydro-Québec non datée);
- l'inventaire entrepris par Hydro-Québec des éléments du milieu naturel, du milieu humain et du paysage;
- le Résumé du rapport d'avant-projet Boucle outaouaise, Ligne à 315 kV Grand-Brûlé/Vignan;
- les recueils des avis de la consultation auprès des ministères et organismes sur la recevabilité de l'étude d'impact;
- les extraits du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Papineau.

Analyse

Tout d'abord, il est important de noter que le tracé H-E est celui qui toucherait le plus d'habitants, qui traverserait le plus de terres privées (98%) et qui affecterait le plus de terres agricoles protégées que tout autre tracé proposé pour la ligne Grand-Brûlé/Vignan¹ (figure 1). De plus, ce tracé, qui fait passer la ligne hydroélectrique dans nos municipalités, est à peine à quelques kilomètres au nord de la ligne existante d'Hydro-Québec de 315 kV, ce qui va à l'encontre de la gestion de risque d'un bouclage « qui consiste à alimenter une région donnée à partir d'au moins deux sources géographiquement distinctes² ».

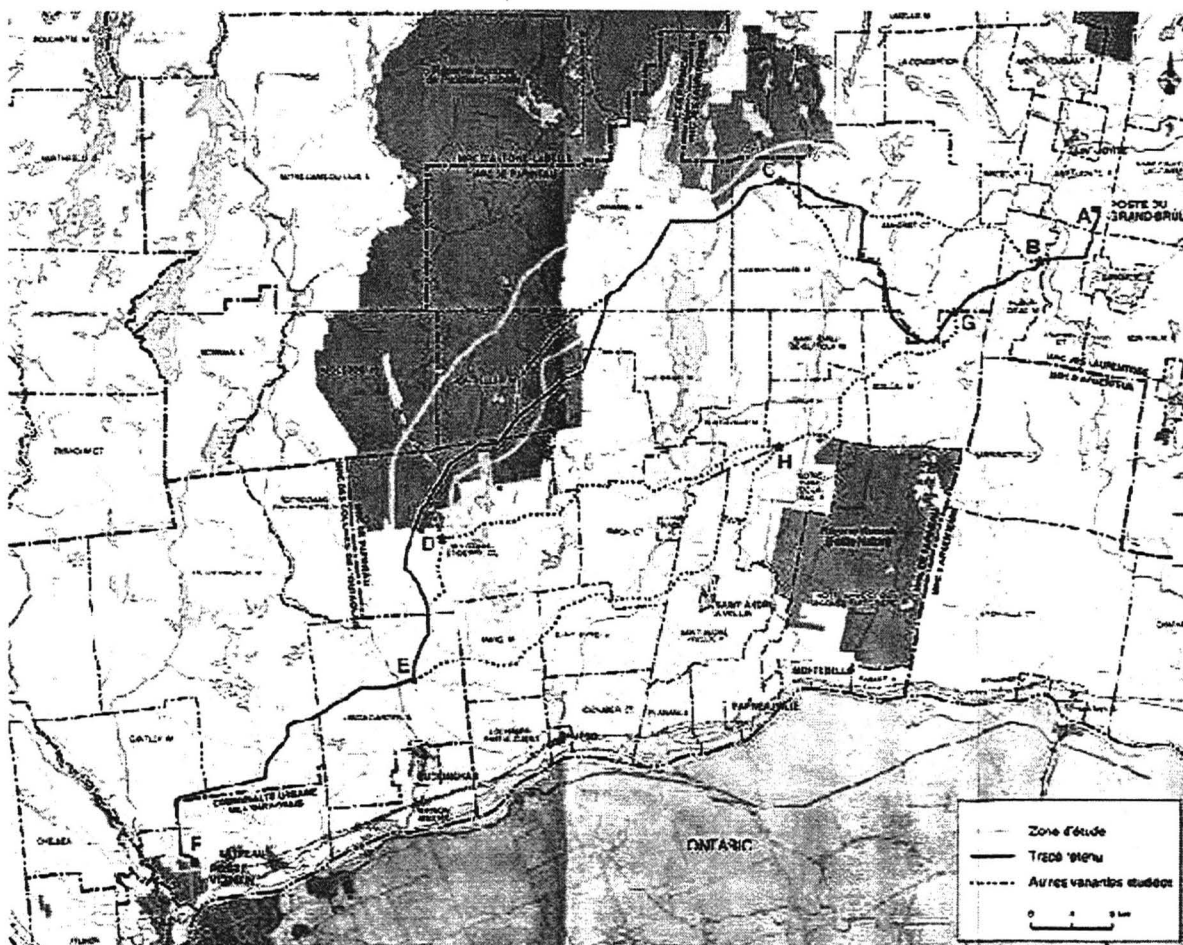


Figure 1

¹ HYDRO-QUÉBEC. *Bulletin d'information Lignes à 315 kV Grand-Brûlé/Vignan : Consultation sur les variantes de tracé*, novembre 1999.

² HYDRO-QUÉBEC. *Bulletin d'information Lignes à 315 kV Grand-Brûlé/Vignan : Les études reprennent*, septembre 1999.

Les préoccupations de la population des municipalités de L'Ange-Gardien et de Mayo sont nombreuses et touchent de multiples secteurs.

Les répercussions sur les terres agricoles

- Le secteur visé s'inscrit dans un milieu agroforestier (figures 2 et 3), milieu très fragile d'après la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Le tracé H-E traverserait dans les deux municipalités des terres agricoles protégées de sol au potentiel « A » (figures 4 et 5). Cette commission précise que des interventions sur ces terres pour des usages autres qu'agricoles ne feraient qu'accroître la fragilité de ce milieu, souvent soumis à des interventions ponctuelles dommageables.



Figure 2



Figure 3



Figure 4

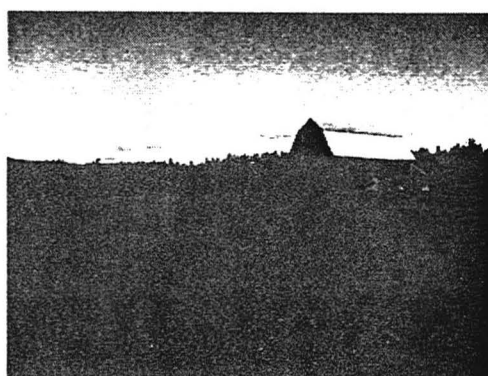


Figure 5

Les effets néfastes sur l'environnement forestier et naturel

- Le tracé H-E affecterait d'importantes zones de peuplement forestier d'intérêt phytosociologique dans la municipalité de Mayo (figures 6 et 7). Ces groupements d'arbres d'espèces variées forment un écosystème équilibré. Cet environnement fragile serait affecté par l'implantation de la ligne hydroélectrique.



Figure 6



Figure 7

- Un segment du tracé H-E engendrerait des pertes en superficie et en valeur économique d'une zone de plantation d'importance dans la municipalité de Mayo (figures 8 et 9).

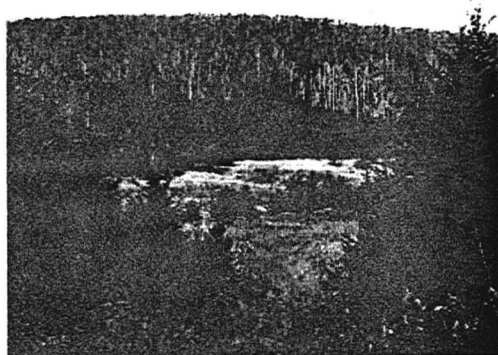


Figure 8

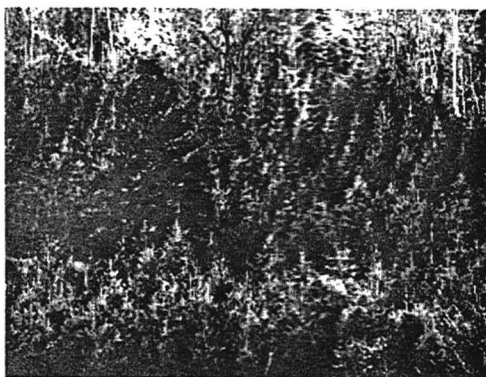


Figure 9

- L'implantation du tracé H-E nécessiterait dans L'Ange-Gardien le défrichement d'une emprise de 52 à 57 mètres dans une forêt privée, peuplée principalement de bois franc (figures 10, 11 et 12), ce qui résulterait en une perte totale du potentiel d'exploitation forestière pour les propriétaires.



Figure 10



Figure 11



Figure 12

- Le tracé H-E affecterait des zones marécageuses importantes (figures 13, 14, 15 et 16). Ces marécages sont essentiels à la nidification, à la reproduction et à la survie de nombreuses espèces animales et végétales qui assurent l'équilibre du système écologique.



Figure 13



Figure 14



Figure 15



Figure 16

Les répercussions sur un sentier récréatif

- Un segment du tracé H-E surplomberait la piste du Marathon canadien de ski de fond, événement sportif d'envergure internationale (figures 17, 18 et 19).

L'aménagement de pistes de ski de fond partout au Québec et dans les Laurentides était le rêve du célèbre Jackrabbit Johannsen : il y a consacré sa vie. Tout a commencé en 1928 avec la première piste qui reliait Ste-Agathe à Val-Morin, et qui s'est prolongée dans les Laurentides et dans d'autres régions du Québec. Le premier sentier du Marathon de ski de fond, une piste de 190 km qui reliait Pointe-Claire, près de Montréal, à Ottawa, a été aménagé en 1967. Ce premier marathon a instauré une tradition et est devenu un événement incomparable, pour tous les âges; on comptait parmi les premiers participants deux fillettes de cinq ans et Jackrabbit Johannsen, 92 ans. Au fil d'arrivée, ce dernier a suggéré de modifier le parcours de façon qu'il permette aux participants de profiter des belles collines et des vallées naturelles des Laurentides. L'année suivante, le parcours s'étirait sur une distance de 160 km, de Lachute à Hull, en traversant les vallées historiques de Mayo et de L'Ange-Gardien (vallée Crow). De 375 au premier marathon, le nombre de participants s'est parfois élevé jusqu'à 4 500. Les participants provenaient de toutes les provinces du Canada et de nombreuses régions des États-Unis, et même d'aussi loin que la Norvège, la Finlande, l'Italie, la France, la Suisse, Hong Kong ou l'Argentine, entre autres pays, conférant à cette région sauvage une notoriété mondiale³. Il est à noter qu'on utilise aussi cette piste à d'autres fins récréatives, comme les promenades en traîneau (figure 20).

³ MORALL, Helen et Frank. *Le Marathon canadien de ski : Résumé historique 1967-1998*.



Figure 17



Figure 18



Figure 19

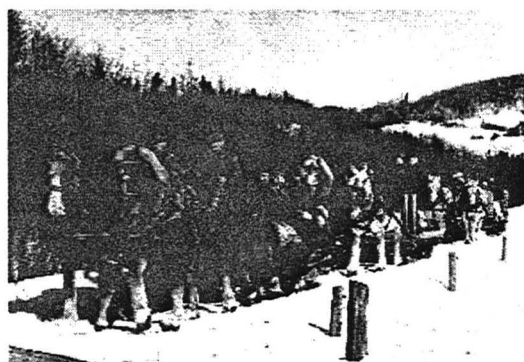


Figure 20

Les répercussions sur le paysage culturel

- Le tracé H-E traverse un paysage culturel dont les origines remontent à la période 1825-1830 : c'est une des zones de peuplement les plus anciennes de la vallée de la rivière du Lièvre.

En 1829, lors de son voyage d'exploration le long des rivières St-Maurice et du Lièvre (ce dernier a remonté le St-Maurice jusqu'à ses sources, sur la ligne de partage des eaux, et est redescendu vers le sud en empruntant la rivière du Lièvre), Frederick Lenox Ingall décrit les abords de la rivière du Lièvre et relève l'existence des défrichements et des premiers établissements qui en ornent les rives. Le 17 octobre 1829, il écrit dans son journal : « Tout près du 15^e établissement, sur le rivage oriental, nous vîmes un chemin ouvert, qui, à ce qu'on dit, conduit vers Grenville⁴... » Le corridor de peuplement observé par le colonel Ingall à partir de la rivière du Lièvre avait été ouvert par les pionniers irlandais qui, avant de s'établir à cet endroit et à Mayo, avaient travaillé à la construction du canal Rideau (1826-1832), dans la région d'Ottawa. C'est Levi Bigelow qui les avait encouragés à s'établir dans la région de Buckingham. En 1830, John Felton, qui est chargé d'une enquête par les autorités du Bas-Canada, visite la région de Buckingham et relève, tout comme Frederick Lenox Ingall, l'existence de ce couloir de peuplement qui longe le rang 9 du canton de Buckingham à l'est de la rivière du Lièvre⁵ (figure 21). L'existence de cette ancienne voie de pénétration est signalée sur les cartes de 1835 (figure 22), de 1878 (figure 23) et de 1952 (figure 24). Cette dernière carte topographique relève l'existence d'anciens cimetières, de petites églises (catholique, luthérienne, baptiste,

⁴ LAPOINTE, Pierre Louis. *Au Cœur de la Basse-Lièvre la ville de Buckingham de ses origines à nos jours 1824-1990*, p. 48.

⁵ Idem, p. 29.

anglicane), d'anciens puits de mines abandonnés (vers 1865, sur les rives de la rivière La Blanche, on exploitait des gisements de graphite ou de « plumbago ») et des routes aujourd'hui oubliées.

Le tracé H-E viendrait masquer, voire matraquer, un des plus anciens corridors de peuplement de la vallée de la rivière du Lièvre, un couloir de peuplement du XIX^e siècle qui se prolongeait jusqu'à Gilmour's Mills (chutes de Chelsea) à l'ouest, sur la Gatineau, et jusqu'à North Nation Mills (chutes de la Petite Nation) à l'est, à une époque où l'énergie hydraulique était essentielle à toute activité industrielle. Les progrès technologiques n'avaient pas encore permis l'exploitation à distance de l'énergie de nos rivières et de l'activité économique qui s'accrochait aux rebords de nos chutes et de nos ressources hydrauliques.

Ce corridor historique, ce chapelet de défrichements qui s'étend de la rivière du Lièvre à Mayo et au lac La Blanche est gravé dans le paysage (figure 25). Les terres, les fermes, les boisés, les habitations qui longent cet habitat linéaire et valonneux ont conservé leur configuration et leur caractère d'origine. Le tracé H-E viendrait taillader et défigurer ce patrimoine culturel et humain (figure 26).



Figure 21



Figure 22



Figure 23



Figure 24

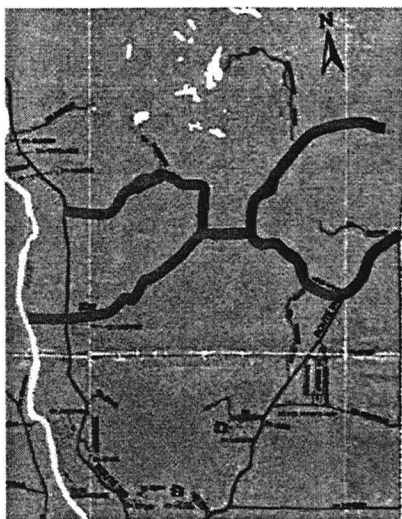


Figure 25



Figure 26

- Le tracé H-E traverserait deux vallées pittoresques : la vallée de l'église Saint-Malachy (figure 27), dans la municipalité de Mayo, et la vallée nord communément appelée « vallée Crow » (figure 28), dans la municipalité de L'Ange-Gardien. Ces vallées d'une beauté exceptionnelle sont valorisées tant par la population locale que par les visiteurs de passage dans la région.

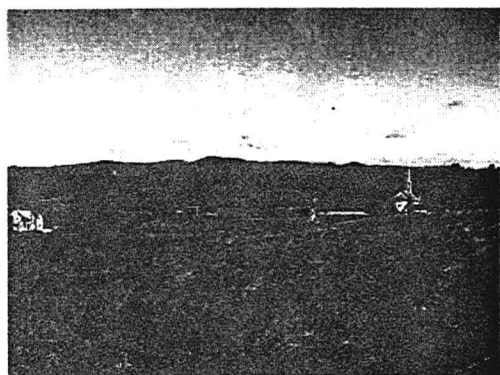


Figure 27

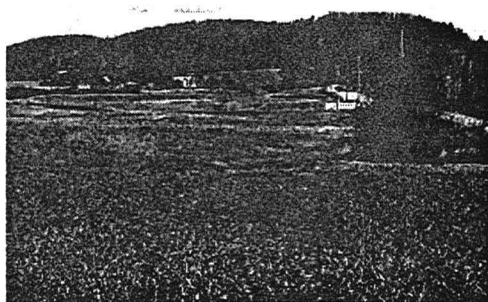


Figure 28

- L'église et son clocher, dans leur sereine splendeur, marquent la porte d'entrée de la vallée de Mayo et forment avec cette dernière un des sites d'intérêt touristique les plus connus de l'Ouest du Québec (figure 29). Il est à noter que la beauté de la vallée de Mayo a séduit plusieurs artistes. Ce paysage exceptionnel a été immortalisé dans les œuvres du peintre québécois Robert-Émile Fortin⁶ (figures 30, 31 et 32) et du photographe réputé Malak Karsh⁷ (figure 33). L'implantation d'une ligne hydroélectrique dans ces vallées aurait de graves répercussions sur l'intégrité et la qualité esthétique de ces paysages. Les pylônes et les lignes de transmission seraient des nuisances visuelles qui défigureraient le paysage en créant des obstacles dans le champ de vision. Inutile de mentionner que des artistes ne se déplaceraient pas pour immortaliser un paysage détruit.

⁶ Robert-Émile Fortin est un artiste reconnu partout en Amérique du Nord. Plusieurs de ses tableaux ont été vendus en Suisse et en France à des galeries et à des particuliers.

⁷ Les photographies de Malak Karsh ornent la page couverture de nombreux ouvrages et de magazines canadiens et étrangers, notamment la publication *Le Canada* diffusée par Statistique Canada partout dans le monde, les périodiques *Time-Life*, *Reader's Digest*, *The Canadian Geographic*, *Canadian Heritage*, *Canadian Architecture*, *The New York Times*, etc.



Figure 29



Figure 30

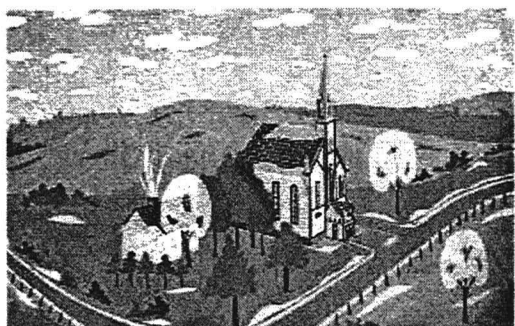


Figure 31

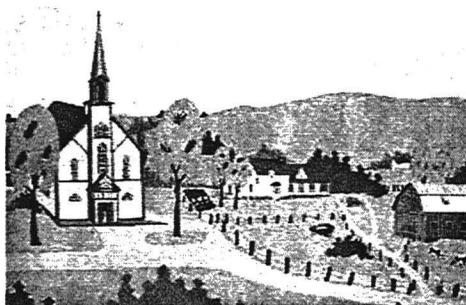


Figure 32



Figure 33

- La vallée de Mayo ouvre la voie à une région récréotouristique importante (figure 34) où se trouvent le Centre éducatif forestier et des centres de villégiatures sur la rivière La Blanche (figure 35), sur le lac La Blanche, sur le lac Long, etc.



Figure 34



Figure 35

Les répercussions sur le patrimoine bâti sacré

- Le tracé H-E aurait une répercussion négative sur l'église centenaire de Saint-Malachy et sur le sanctuaire Our Lady of Knock.

Une nouvelle vague d'immigrants irlandais est venue s'installer dans la vallée de Mayo vers 1855. Ils fuyaient la terrible famine qui, vers 1847, avait affamé l'Irlande. L'église de St-Malachy a été fondée une dizaine d'années seulement après leur arrivée et constitue un très bon exemple d'église de campagne de style vernaculaire néoclassique. En 1949, le nouveau prêtre de la paroisse, le père Clément Braceland (figure 38), rêvait de construire une réplique du célèbre sanctuaire de St-Malachy, qu'il venait de visiter en Irlande. L'évêque M. J. Lemieux a consacré en 1955 le sanctuaire Our Lady of Knock (figures 39 et 40), la même année où la municipalité s'est vue renommer Mayo, comme on l'appelait dans la région depuis des années. Le sanctuaire Our Lady of Knock est devenu un point de mire pour les fidèles de toutes les régions du Québec, du Canada et du nord des États-Unis, et accueille tous les ans au mois d'août jusqu'à mille pèlerins. Ils y viennent pour se recueillir et renouveler leur foi, emportant avec eux non seulement un nouveau souffle spirituel, mais aussi un souvenir impérissable de la beauté des vallées de Mayo et de L'Ange-Gardien, oasis de verdure dans notre monde urbanisé.

Ériger un pylône (53 mètres de hauteur) dans cet environnement pastoral relèverait du sacrilège. Le caractère sacré du clocher de l'église ne pourrait supporter une profanation de la sorte (figures 41 et 42).

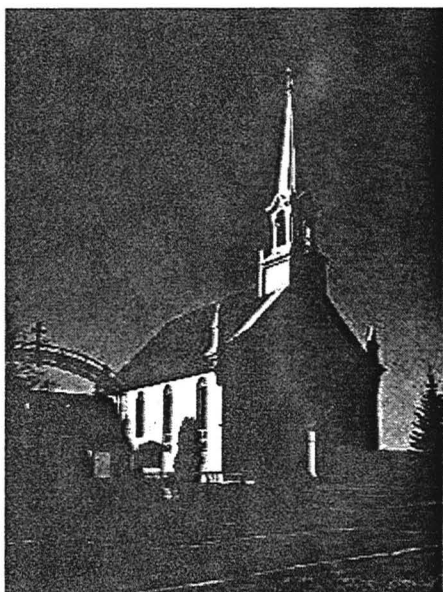


Figure 36

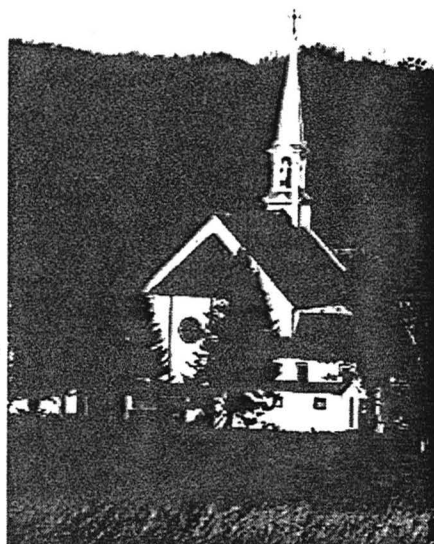


Figure 37

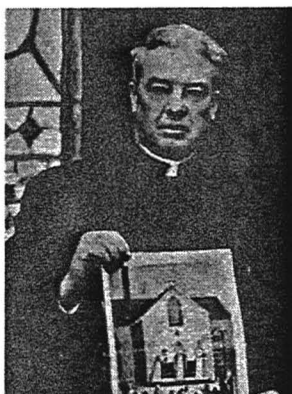


Figure 38



Figure 39



Figure 40

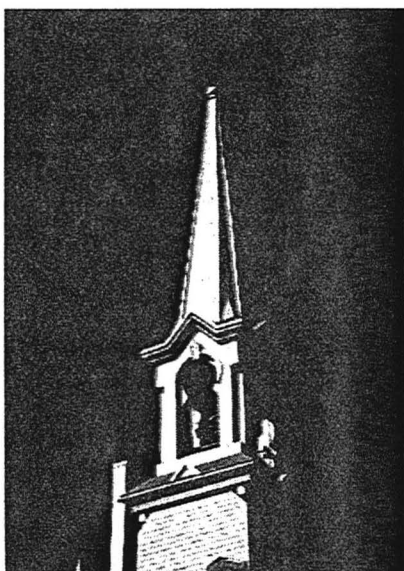


Figure 41

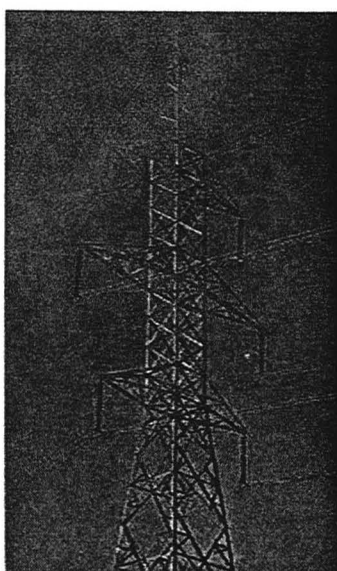


Figure 42

Les effets néfastes des champs électromagnétiques sur la santé publique

- Le tracé H-E passerait à proximité de fermes et de concentrations d'habitations dans nos municipalités (figures 43 et 44). Les résidents de ces habitations, qu'ils aient toujours habité le coin ou qu'ils aient choisi de venir s'établir à la campagne pour la qualité de l'environnement et la qualité de vie, seraient exposés à des champs électromagnétiques importants et ainsi qu'aux produits chimiques (défoliants) utilisés pour l'entretien du corridor déboisé de la ligne qui, selon des études médicales, auraient des effets néfastes sur la santé. Aussi, des études scientifiques démontrent que la santé animale est affectée par la présence des champs électromagnétiques émis par des pylônes semblables.



Figure 43

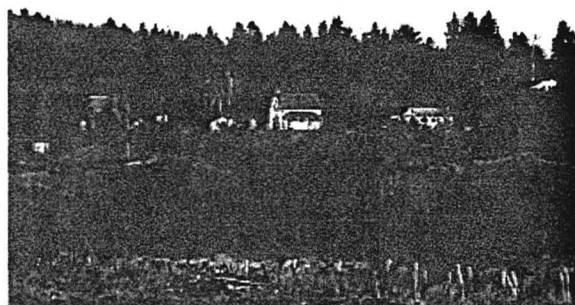


Figure 44

Conclusion

Lors de nos discussions avec les résidants, nombreux sont ceux qui questionnaient la raison d'être même de cette nouvelle ligne de transmission à haute tension qui, où qu'elle soit implantée, aurait des répercussions irréversibles sur l'environnement naturel, le milieu humain et le paysage culturel (figures 45, 46, 47 et 48). Déjà tant de paysages ont été défigurés par ces lignes à haute tension. Celle-là est-elle vraiment nécessaire?

Nous avons démontré que le tracé H-E, qui toucherait nos municipalités, aurait des répercussions négatives à de nombreux points de vue. Pour toutes les raisons énoncées dans ce mémoire, le CPMAGM s'oppose au nom des citoyens des municipalités de L'Ange-Gardien et de Mayo au tracé H-E. Les membres du CPMAGM sont confiants que la Commission conclura, une fois terminées les audiences publiques et les analyses, que le tracé H-E est tout à fait inacceptable car il aurait beaucoup plus de conséquences néfastes sur l'environnement que le tracé retenu par Hydro-Québec, qui passe au nord dans la zone d'étude.

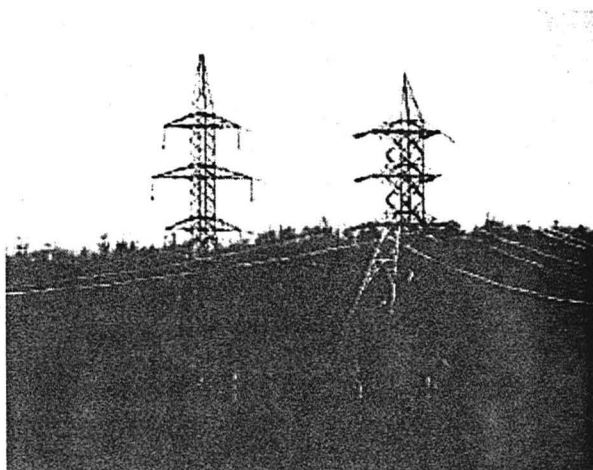


Figure 45

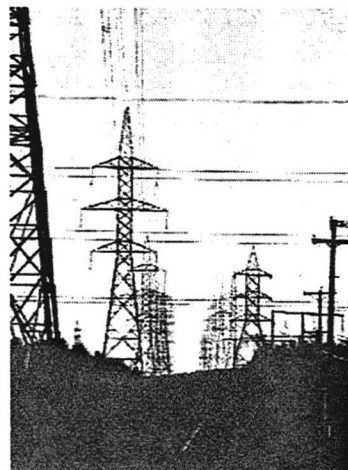


Figure 46

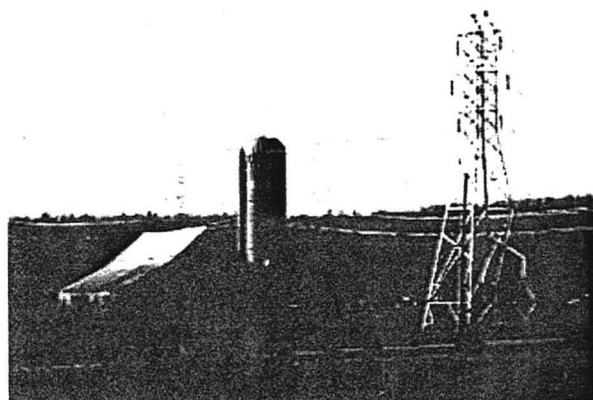


Figure 47

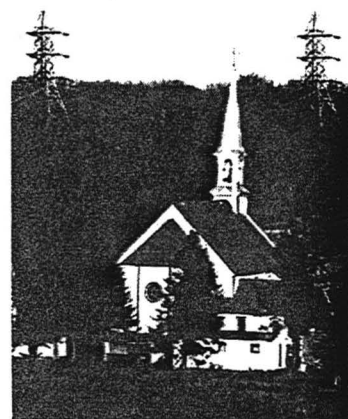


Figure 48 (simulation non à l'échelle)

Références photographiques

- Figure 1 Tracé retenu, figure 4, Résumé du rapport d'avant-projet / Boucle outaouaise / Ligne à 315kV Grand-Brûlé-Vignan - Hydro-Québec
- Figure 2 Vallée Crow, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 3 Vallée agricole, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 4 Terre agricole, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 5 Terre agricole, Mayo - Lyette Fortin
- Figure 6 Forêt, Mayo - Lyette Fortin
- Figure 7 Forêt, Mayo - Lyette Fortin
- Figure 8 Plantations, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 9 Plantations, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 10 Forêt de bois franc, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 11 Feuilles, forêt de bois franc, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 12 Forêt de bois franc, détail, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 13 Marécage, L'Ange Gardien - Lyette Fortin
- Figure 14 Marécage, Mayo - Lyette Fortin
- Figure 15 Marécage, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 16 Marécage, détail - Lyette Fortin
- Figure 17 Départ du marathon, 1999 - Marathon canadien de ski de fond
- Figure 18 Piste de ski de fond, 1999 - OZZÉ, Sylvain Marier, photographe
- Figure 19 Piste de ski de fond, 1997 - Marathon canadien de ski de fond
- Figure 20 Promenade en traîneau, 1996 - Marathon canadien de ski de fond
- Figure 21 Sentier à partir de la rivière du Lièvre - Lyette Fortin
- Figure 22 Carte n° B.32B, localisation 5B11-6300C, Ministère des terres et forêts / Arpentage / Cantons, 1835-10-00 - John Newman
- Figure 23 Carte n° B.32C, localisation 5B06-3700B, Ministère des terres et forêts / Arpentage / Cantons, 1878-00-00 - G. C. Rainboth
- Figure 24 Carte topographique 1:50 000, Canada National Topographic Series, 1952, Thurso, Sheet 31G/11 West Half
- Figure 25 Carte de la municipalité de L'Ange-Gardien, Novembre 1997 - Carto Graphie AL
- Figure 26 Carte 1 : Milieux naturel et humain, partie des feuillets 4 et 6 février 2000, Résumé du rapport d'avant-projet / Boucle outaouaise / Ligne à 315kV Grand-Brûlé-Vignan - Hydro-Québec
- Figure 27 Vallée de l'église Saint-Malachy, Mayo - Lyette Fortin
- Figure 28 Vallée Crow, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 29 Vallée de l'église Saint-Malachy, Mayo - Lyette Fortin

- Figure 30 Sérigraphie *Église de Mayo*, 1984, édition 30, Gaston Therrien, Robert-Émile Fortin, Collection Signatures, 1990, page 64
- Figure 31 Sérigraphie *Fantaisie hivernale à Mayo*, 1987, édition 15, Gaston Therrien, Robert-Émile Fortin, Collection Signatures, 1990, page 71
- Figure 32 Sérigraphie *Chez un ami à Mayo*, 1985, édition 30, Gaston Therrien, Robert-Émile Fortin, Collection Signatures, 1990, page 70
- Figure 33 Mayo, Québec - Malak Karsh, photographie
- Figure 34 Carte 1 : Milieux naturel et humain, partie du feuillet 6, février 2000, Résumé du rapport d'avant-projet / Boucle outaouaise / Ligne à 315kV Grand-Brûlé-Vignan - Hydro-Québec
- Figure 35 Centre de villégiature, rivière La Blanche - Lyette Fortin
- Figure 36 Église de St-Malachy, Mayo - Lyette Fortin
- Figure 37 Église de St-Malachy, Mayo - Lyette Fortin
- Figure 38 Père Clément Braceland, sanctuaire Our Lady of Knock
- Figure 39 Sanctuaire Our Lady of Knock, détail - Lyette Fortin
- Figure 40 Sanctuaire Our Lady of Knock, détail - Lyette Fortin
- Figure 41 Clocher de l'église St-Malachy, détail - Lyette Fortin
- Figure 42 Pylône hydroélectrique, détail - Lyette Fortin
- Figure 43 Carte 1 : Milieux naturel et humain, partie du feuillet 6, février 2000, Résumé du rapport d'avant-projet / Boucle outaouaise / Ligne à 315kV Grand-Brûlé-Vignan - Hydro-Québec
- Figure 44 Habitations, L'Ange-Gardien - Lyette Fortin
- Figure 45 Pylônes et lignes hydroélectriques, L'Ange Gardien - Lyette Fortin
- Figure 46 Ligne à 315 kV existante, L'Ange Gardien - Lyette Fortin
- Figure 47 Pylône et lignes hydroélectriques sur terre agricole, L'Ange Gardien - Lyette Fortin
- Figure 48 Église de St-Malachy, Mayo, avec pylônes simulés - Lyette Fortin, Yves Labrecque

Annexe A

Pétition